

Parcours d'histoire nouvelle formule

Histoire Cycle III - Collège

1940-1944

PARIS AU TEMPS DES RAFLES

PRÉSENTATION DE LA VIDÉO.....	2
Informations.....	2
Objectifs de la série <i>Parcours d'histoire nouvelle formule</i>	2
Découpage.....	3
CARTE D'IDENTITÉ ÉCOLE.....	5
Disciplines et classes concernées	5
Texte de référence	5
Objectifs de l'émission	5
Principaux thèmes abordés	5
Prérequis au visionnement.....	5
Vocabulaire.....	5
SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES ÉCOLE.....	6
Le camp de Drancy.....	6
Les lois raciales	6
La déportation des juifs.....	7
Les marques du passé	8
Prolongements pédagogiques.....	8
CARTE D'IDENTITÉ COLLÈGE.....	10
Discipline, classe et programmes concernés en priorité	10
Objectifs de l'émission	10
Principaux thèmes abordés	10
Représentations préalables à prendre en compte.....	11
Vocabulaire.....	11
SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES COLLÈGE.....	12
Démarche sur l'ensemble de l'émission	12
Activités sur « le chantier de Drancy »	13
Piste sur le quotidien d'un camp.....	13
Activités sur les « lois anti-juives »	14
Fiche élève 1. Le sort des juifs français, 1941-1944	15
Fiche élève 2. L'organisation d'un camp de prisonniers.....	16
DOCUMENTATION	17

PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

Informations

Diffusion	Lundi 4 janvier 1998 / La Cinquième / 10 h 10
Émission de	Hervé Pernot (assisté de Manuella Marques)
Durée	13 minutes
Modules	Drancy, la Murette, auteur-réalisateur Catherine Goupil, (13 min)
Public	Histoire cycle III, Histoire 3e
Indexation	Descripteurs Motbis : Antisémitisme – Déportation – Guerre mondiale : 1939-1945 – Histoire – Juifs

Objectifs de la série *Parcours d'histoire* nouvelle formule

Cette série d'histoire, dont chaque émission dure 13 minutes, s'appuie sur les programmes d'enseignement du cycle III de l'école élémentaire et sur ceux du collège. Ses objectifs sont de faire comprendre les grandes caractéristiques des différentes périodes historiques tant du point de vue de l'histoire événementielle que de la vie quotidienne, ainsi que de faire partager aux élèves une mémoire collective et des repères communs à travers quelques lieux symboliques liés à des événements majeurs de l'histoire de France. Il s'agit essentiellement de montrer que l'on peut avoir une connaissance du passé à partir des traces que l'on repère dans le présent.



Photographie 1 : Monument à la mémoire des déportés du camp de Drancy.

Plaque tournante de la déportation des juifs de France et antichambre de l'extermination, le camp de Drancy est aujourd'hui un ensemble de logements sociaux. Revisiter ces bâtiments, c'est retrouver à travers les mémoires croisées des habitants de la ville et d'anciens prisonniers le souvenir d'une des pages les plus noires de l'histoire du XX^e siècle.

La géographie de l'extermination est ancrée à l'est de l'Europe : Auschwitz, Treblinka, Bergen Belsen. C'est là qu'ont convergé les convois de Juifs venus de toute l'Europe. Pour les nazis, ces camps de la mort devaient être le lieu où s'effaçait l'histoire du peuple déporté. Ils sont au contraire devenus un lieu de mémoire sans cesse visité depuis 1945. À ce monde des camps correspond en filigrane dans notre passé national une géographie de la honte, courant de Beaune-la-Rolande ou Pithiviers au Vélodrome d'hiver et à Drancy. C'est là qu'en accord avec l'occupant le gouvernement français a déporté de 1941 à 1944 les juifs de France. Cette mémoire honteuse est à vif : dès les années 50, Alain Resnais dut effacer de son film *Nuit et Brouillard* l'image d'un gendarme français surveillant un camp de déportés. Il a fallu le septennat de Jacques Chirac pour que l'État français reconnaisse sa part de responsabilité dans la déportation. Les baraquements de cette période noire ont disparu. Seul, dans les Vosges, le camp intact du Struthhof rappelle que l'extermination eut aussi lieu en territoire français. À Drancy, les bâtiments du camp, devenus logements sociaux, ne parlent plus qu'à la mémoire des rares survivants. Ils incitent pourtant à la vigilance, montrant comment déportation et extermination ont pu s'inscrire dans l'anonymat et la banalité d'un quotidien que l'on croyait rassurant.

Découpage

Drancy, La Muette

- 00 min 00 s La cité de la Muette est aujourd'hui un ensemble HLM banal, mais entre 1941 et 1944 elle fut un camp d'internement pour la population juive qui vivait en France. Couloir du temps.
- 00 min 37 s 1925 : l'Office pour l'habitation à bon marché de la Seine acquiert un terrain pour construire des logements : images d'archives.
- 00 min 54 s Pascale Martin, architecte explicite les étapes de construction. Les tours sont les premiers bâtiments mis sans succès à la location. Les bâtiments sont alors laissés à l'abandon. Pendant ce temps, la population juive française vit sans inquiétude... Images d'archives.
- 02 min 00 s 1 939 : Hitler envahit la Pologne. Début de la Seconde Guerre mondiale. 22 juin 1940 : l'armistice est signé par le maréchal Pétain. 3 octobre 1940 : premières lois anti-juives. Extraits.
- 03 min 11 s Marcel Eskenasi évoque la confiance aveugle des juifs dans la police française. À partir des listes de recensement, les premières rafles sont organisées. Images d'archives et extraits de textes.
- 03 min 40 s 20 août 1941 : Drancy devient un véritable camp de concentration pour les juifs. Samuel Radzynski est arrêté à la place de son père, décédé, puis conduit à Drancy. Images d'archives.
- 04 min 55 s Reconstitution par infographie du camp en 1941.
- 05 min 34 s M. Radzynski évoque son arrivée à Drancy avec plus de 4 000 autres personnes. Images d'archives. La condition physique des détenus se dégrade vite, ils souffrent de la faim. Témoignage de M. Radzynski.
- 07 min 16 s 7 juin 1942 : loi sur le port de l'étoile, textes, images d'archives.

- 07 min 55 s 16 juillet 1942 : 13 000 Juifs sont arrêtés, 7 000 d'entre eux sont conduits au Vélodrome d'hiver, 6 000 à Drancy.
- 08 min 14 s Juste après sa naissance, M. Eskenasi est emmené par sa mère à Drancy pour voir son père qui sera déporté peu après dans un camp de la mort. Gare du Bourget : lieu du départ vers les camps, infographie. Images d'archives.
- 09 min 50 s Soizic Moreau est drancéenne, elle se souvient des départs des juifs en direction de la gare du Bourget.
- 10 min 49 s 17 août 1944 : Aloïs Brunner, chef du camp, s'enfuit peu avant la libération de Paris.
- 11 min 17 s Les bâtiments de Drancy restent inoccupés jusqu'en 1947 où ils deviennent pour la première fois des logements sociaux.
- 11 min 32 s Entre 1941 et 1944, 75 000 juifs ont été déportés, moins de 2 000 sont revenus ; 67 000 ont été internés à Drancy.

CARTE D'IDENTITÉ ÉCOLE

Disciplines et classes concernées

Cycle 3 – Culture humaniste – Histoire

- « Le XX^e siècle et notre époque
- La violence du XX^e siècle :
 - les deux conflits mondiaux ;
 - l'extermination des Juifs et des Tziganes par les nazis : un crime contre l'humanité.
 - La révolution scientifique et technologique, la société de consommation.
 - La V^e République.
 - La construction européenne.
 - 1916 : bataille de Verdun ; Clemenceau ; 11 novembre 1918 : armistice de la Grande Guerre ; 18 juin 1940 : appel du général de Gaulle ; Jean Moulin ; 8 mai 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe ; 1945 : droit de vote des femmes en France ; 1957 : traité de Rome ; 1958 : Charles de Gaulle et la fondation de la V^e République ; 1989 : chute du mur de Berlin ; 2002 : l'euro, monnaie européenne. »

Texte de référence

Ministère de l'Éducation nationale. [Programmes d'enseignement de l'école primaire, cycle des approfondissements – programme du CE2, du CM1 et du CM2](#). Bulletin officiel de l'Éducation nationale [En ligne], hors-série n° 3 du 19 juin 2008. [Page consultée le 10 novembre 2008].

Objectifs de l'émission

Connaître l'histoire de la déportation des juifs au travers de l'histoire de la cité de la Muette (camp de Drancy).

Principaux thèmes abordés

L'Occupation et le gouvernement de Vichy. L'antisémitisme : les lois d'État portant sur le statut des juifs. L'internement et la déportation des Juifs de France, la Collaboration.

Prérequis au visionnement

La montée du nazisme. La déclaration de la Seconde Guerre mondiale. Le déroulement de la Seconde Guerre mondiale et la signature de l'Armistice.

Vocabulaire

Occupation, collaboration, loi raciale, déportation, camp de concentration, juif, antisémitisme.

SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES ÉCOLE

Le camp de Drancy

Drancy est située au nord-est de Paris dans le département de la Seine-Saint-Denis. C'est une ville qui a vu son développement associé à l'essor des grands ensembles d'habitation. Dès 1925, l'office de l'habitation à bon marché de la Seine entreprend la construction de cette cité en trois zones d'édification successive : le peigne, les tours, la cour.

Objectif

Connaissance d'un lieu symbolique de l'histoire de France : la cité de la Muette, mémoire de l'histoire.

Situation et représentation du lieu

Un arrêt sur image permettra aux élèves de comprendre la construction successive des différents bâtiments et d'en avoir une représentation finale globale. Un schéma simple de la cité pourra aider à prendre connaissance de la disposition des bâtiments les uns par rapport aux autres et de localiser celui qui sera réquisitionné par les Allemands. Il sera nécessaire d'amener les élèves à resituer la ville par rapport au réseau ferroviaire français en direction de l'Allemagne et de la Pologne où étaient situés les camps de concentration. La comparaison des images sur l'évolution de la cité, de sa construction à nos jours, en passant par la période de l'occupation allemande peut permettre aux élèves de se représenter un lieu d'internement et de ségrégation. Il semble important de souligner à ce moment que la cité n'a pas été occupée comme le projet architectural initial l'avait prévu et que l'action de l'homme sur son environnement n'a pas pu s'exercer. Ainsi les éléments qui sont soustraits lors de la séquence d'infographie font preuve de l'aménagement que l'homme apporte au lieu de vie (exemple : végétation). De la même façon les Allemands ont organisé la cité de la Muette comme un lieu de détention avec fils barbelés et baraquements de fouille. Pour favoriser cette observation, il est intéressant de revenir par arrêts sur image successifs sur l'évolution de la cité. La fonction actuelle de la cité à son importance, elle a retrouvé sont but initial de logements sociaux.

Les lois raciales

Les premiers internés juifs du camp de Drancy arrivent le 20 août 1941, à la suite de la rafle dénommée « rafle du XI^e arrondissement ». Rien n'a été prévu pour accueillir un si grand nombre de personnes. La famine sévit, les conditions d'hygiène sont déplorables et l'isolement total (cf. Complément 1). De nombreuses personnes décèdent à l'intérieur du camp. Pendant la première année de son existence, les internés du camp de Drancy étaient des hommes mais à partir de juillet 1942, le camp comporte aussi des femmes et des enfants. De nombreux enfants arrivèrent à Drancy sans leurs parents, qui avaient déjà été déportés. Le

camp de Drancy devient peu à peu un véritable camp de concentration nazi. Il est l'antichambre des camps de concentration allemands et particulièrement d'Auschwitz.

Objectifs disciplinaires

Aborder l'antisémitisme et les lois raciales par l'analyse de documents législatifs, témoignages historiques écrits.

Objectif méthodologique

Savoir utiliser les traces écrites comme moyen d'investigation historique.

Déroulement

En grands groupes les élèves visionnent les parties du film qui montrent les lois anti-juives, les phrases surlignées sont lues par l'enseignant en plus de la voix off mais sans autre commentaire. Dans un deuxième temps, les élèves travaillent par groupes autour des textes de la loi du 2 juin 1941 (article 1er, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5, art. 13) en ayant pour consigne de répondre aux questions suivantes : quelles définitions l'État français donnait-il du juif ? Quelles étaient les fonctions interdites aux juifs dans l'État français ? Quelles sont les fonctions des responsables de l'État français impliqués dans la rédaction de ces lois ? Cette séance aura pour objectif de montrer la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs de France, la notion de collaboration pour un gouvernement. Les élèves seront amenés à définir les notions de religion et de race invoquées dans la loi comme les raisons de la discrimination entre les hommes.

La déportation des juifs

Objectifs disciplinaires

Aborder la notion de ségrégation raciale, connaître les conditions d'internement des juifs, aborder la notion de déportation d'un peuple.

Objectif méthodologique

Savoir utiliser le témoignage oral comme moyen d'investigation historique.

Déroulement

Focaliser l'attention des élèves sur les trois témoignages du reportage. Pour ce faire, masquer l'écran et procéder à l'écoute du récit sans l'image. Après chaque récit, les élèves expriment les idées principales qu'ils ont retenues pour chaque témoignage, les différences et les points communs. Les notions d'arrestation, de détention, d'internement, d'isolement, de maltraitance et de déportation doivent émerger. Les idées principales sont listées par le maître sur trois grandes feuilles. Repasser ensuite chaque témoignage et faire rechercher les informations supplémentaires apportées par l'image ; par exemple le nom des témoins, leurs âges approximatifs à l'époque des faits, l'émotion traduite par leurs expressions, l'apport d'images comme support aux témoignages. Faire dégager par les élèves

l'implication de chacun dans le récit et la valeur du témoignage comme investigation du passé. L'ensemble des analyses des élèves aura valeur de synthèse pour cette séance.

Objectif conceptuel

Amener les élèves à réfléchir à la notion de déportation, à son caractère systématique et à la notion de génocide.

Effectuer un retour en arrière et procéder à des arrêts sur image sur la gare du Bourget, les départs des déportés et les camps de concentration. Questions posées aux élèves : comment appelle-t-on les départs des juifs vers les camps ? Que signifie « Drancy est l'antichambre des camps de la mort » ? Quel était le camp vers lequel étaient conduits les prisonniers de Drancy ? Quelle est la signification de « camp d'extermination » ? Après ce questionnement on pourra initier en classe une recherche documentaire à l'aide d'images d'archives sur les camps de concentration.

Les marques du passé

Objectifs

Développer la mémoire collective, savoir analyser les traces du passé dans l'environnement actuel.

Déroulement

Procéder à un arrêt sur image sur la cour de la cité à l'époque actuelle et sur le monument à la mémoire des juifs déportés. Demander aux élèves quel rôle jouent ces traces dans notre société. Mettre en évidence la nécessité de développer la mémoire collective et le rôle essentiel de la discipline historique pour comprendre le monde qui nous entoure.

Prolongements pédagogiques

La résistance

Objectif : connaître le mouvement de la résistance.

Pour amorcer cette séance, l'enseignant peut se servir de l'histoire du camp de Drancy en rappelant qu'un groupe de résistants internés réalisèrent un tunnel, destiné à permettre l'évasion de la totalité des prisonniers. Lorsque ce tunnel a été découvert par les nazis, il mesurait 38,50 m de long et devait aboutir, 1,50 m plus loin, dans l'avenue Jean-Jaurès. Les Allemands arrêtèrent quatorze membres de l'équipe du tunnel, qui furent interrogés sous la torture. Ils furent déportés par le 62e convoi, le 20 novembre 1943. Sur les quatorze, douze sautèrent du train en marche et purent, ainsi, rejoindre la Résistance. Les élèves pourront ensuite analyser en classe l'affiche de l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle.

La législation contre les criminels de guerre

Objectif : comprendre la nature des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

En analysant quelques moments des procès de Barbie et de Papon, on abordera la notion de criminel de guerre et de crime contre l'humanité. On pourra éventuellement donner la définition du « crime contre l'humanité » établie en 1945 par le tribunal de Nuremberg.

Citoyenneté

Objectif : développer la mémoire collective et la notion de citoyenneté.

En recherchant des exemples actuels dans différentes sources d'information, amener les élèves à réfléchir aux droits de l'homme, à la ségrégation raciale et à l'intolérance.

CARTE D'IDENTITÉ COLLÈGE

Discipline, classe et programmes concernés en priorité

Histoire, 3^e. La France dans la Seconde Guerre mondiale. L'Europe occupée.

Programme 2008 (applicable en 2012)

Classe de troisième

II – Guerres mondiales et régimes totalitaires (1914-1945)

Thème 3 – La Seconde Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement (1939-1945)

Autre discipline ou classe possibles

Histoire

Première ES/L

III - Guerres, démocraties et totalitarismes (1914-1945)

4 - La Seconde Guerre mondiale

Première S

III - Les totalitarismes et la guerre (12h)

2 - La Seconde Guerre mondiale

Objectifs de l'émission

Expliquer la notion de collaboration, la distinguer du collaborationnisme, à travers l'exemple du traitement des juifs en France de 1941 à 1944. Le récent procès de Maurice Papon a montré, s'il en était encore besoin, combien il reste de zones d'ombre dans cette période de notre histoire. Cette émission présente objectivement, documents à l'appui, comment les autorités françaises de l'époque ont servi les intérêts de l'Allemagne en regroupant dans le camp de Drancy presque 70 000 hommes, femmes et enfants juifs. Par ce biais, l'élève pourra être sensibilisé au drame de la Shoah.

Principaux thèmes abordés

Les lois anti-juives du gouvernement de Vichy. Le traitement de la population juive dans la France occupée. La vie dans un camp de prisonniers de 1941 à 1944. L'évolution d'une structure urbaine de 1925 à nos jours.

Représentations préalables à prendre en compte

L'étude de la France occupée ne peut s'envisager que dans le cadre élargi de la Seconde Guerre mondiale. En outre, une connaissance sérieuse de l'idéologie nazie s'impose pour mieux comprendre les lois anti-juives. Les élèves doivent ainsi être en mesure de replacer le camp de Drancy dans ce contexte d'Europe occupée par les forces hitlériennes. De brefs mais réguliers rappels sur la situation de l'Europe à telle ou telle date pourraient être utiles...

Vocabulaire

Vocabulaire prérequis

Racisme, ségrégation, juif, guerre éclair.

Vocabulaire à expliquer

Fonction publique, collaboration, camp de concentration, rafle, HLM.

Vocabulaire à mettre en place

National socialisme, régime vichyssois, collaborationnisme, extermination, libération.

SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES COLLÈGE

Démarche sur l'ensemble de l'émission

Histoire, 3^e. La France dans la Seconde Guerre mondiale.

Drancy, l'antichambre de la mort

Contexte historique.

Sur une frise chronologique, repérer les grands événements de la Seconde Guerre mondiale, puis indiquer la période 1941-1944. On pourra faire figurer cette frise sur le cahier, afin que l'élève puisse à chaque instant replacer un événement national dans un contexte européen, voire mondial. On reviendra ensuite quelques instants sur le début de la Seconde Guerre par le biais des images d'archives et des cartes proposées au début du documentaire.

Réutiliser un site en crise.

À partir des séquences sur le chantier de Drancy (00 min 54 s) et sur les lois anti-juives (02 min 00 s), amener les élèves à comprendre pourquoi le site de Drancy a finalement été choisi. On remarquera que même si les premiers logements proposés n'avaient pas rencontré un grand succès, les constructions se sont poursuivies, offrant de la sorte un site particulièrement adapté à la concentration d'individus en un lieu clos.

Aménager le site ?

Montrer, à partir de la séquence sur le quotidien d'un camp (05 min 34 s), de la reconstitution infographique du camp tel qu'il était en 1941 (04 min 55 s) et de la Fiche élève 2, que Drancy n'a connu que quelques aménagements sommaires avant d'accueillir jusqu'à 67 000 prisonniers au total. On pourra s'appuyer tout particulièrement sur le témoignage de Samuel Radzynski, conforté par celui d'Yves Jouffa (cf. Complément 1). On pourra enfin revenir sur les témoignages de Marcel Eskenasi et de Soizic Moreau : ils apportent un regard différent sur le camp, puisque extérieur. On amènera les élèves à s'interroger sur la manière dont le gouvernement pouvait présenter ce camp à ceux qui n'étaient pas concernés...

Un site de mémoire.

Avant d'évoquer le statut des HLM (et leur position dans la périphérie urbaine), on évoquera l'abandon du site de Drancy jusqu'en 1947. À cette date, il retrouve sa fonction d'origine : la concentration de logements à loyers modérés. On pourra amener les élèves à remarquer combien ce lieu reste marqué par l'histoire (cf. Pour en savoir plus, rubrique « À consulter »), mais aussi à réfléchir sur le devoir de mémoire...

Activités sur « le chantier de Drancy »

Histoire, 3^e. La France dans la Seconde Guerre mondiale.

Drancy-La Muette : gérer un espace concentrationnaire

- Grâce à ce document, l'élève est à même de comprendre comment le régime de Vichy a géré le problème du rassemblement des juifs dans un espace clos, afin de satisfaire les demandes des autorités allemandes (en les devançant même parfois). Pour cela, on attirera l'attention de l'élève sur le passé de la cité de La Muette (dont le nom semble prédestiné). On utilisera pour cela non seulement quelques arrêts sur image montrant la cité dans les années 30, mais aussi le témoignage de l'architecte. Une recherche documentaire complémentaire pourra être faite au CDI ou via Internet (cf. Pour en savoir plus, rubrique « À consulter »).
- Pour bien comprendre la nature des divers aménagements du site, on pourra diviser la classe en trois groupes équilibrés. On pourra choisir de travailler sur une époque en particulier (par exemple sur la séquence du chantier de Drancy, 00 min 54 s) ou bien choisir de traiter toute la période (toute l'émission) en se répartissant le travail. Chacun d'entre eux s'intéressera plus particulièrement aux transformations d'une époque ou d'un lieu :
 - la Muette des années 30 ;
 - le camp de Drancy ;
 - la gare du Bourget en 1942.
- Après diffusion du documentaire (dans sa totalité ou non) chaque groupe se concertera pendant quelques minutes pour se mettre d'accord sur les observations faites puis se choisira un orateur qui, devant la classe, présentera le compte rendu du groupe.
- Les trois orateurs se retrouveront donc ensemble au tableau et interviendront l'un après l'autre. Au choix, et selon le niveau de la classe, l'enseignant pourra reprendre, au fur et à mesure, à l'oral, les points les plus importants (et à noter) ou bien désigner un « greffier » par groupe, qui sera chargé, pendant que l'orateur s'exprimera, de noter au tableau, dans une colonne, ce qui est à retenir et que les élèves reprendront dans leur cahier.

Piste sur le quotidien d'un camp

Histoire, 3^e. La France dans la Seconde Guerre mondiale.

Après un visionnement complet de la partie, on pourra reprendre, au choix, l'interview de Samuel Radzynski, de Marcel Eskerasi ou bien de Soizic Moreau, afin de mieux comprendre le vécu de l'époque.

Drancy, 41-42 : vivre ou survivre

Le contexte

Par une carte des différents camps de concentration, mais aussi d'extermination, mise en comparaison avec celle de l'extermination des populations juives en Europe, on amènera les élèves à constater que Drancy n'est malheureusement pas un cas d'exception dans l'Europe occupée.

La découverte de Drancy

En partant du témoignage de Samuel Radzynski les élèves seront amenés à comprendre ce qu'est une rafle, opérée ici par les autorités françaises, sous le contrôle des Allemands. Comment Samuel a-t-il vécu cette rafle ? Pourquoi était-il déjà marqué par la guerre ? Qu'a-t-il découvert une fois arrivé à Drancy ? La fonction de Drancy semblait-elle clairement connue des Parisiens ?

De peur et de saleté

Toujours à partir de l'interview de Samuel Radzynski montrer quelles étaient les conditions de vie de ceux qui étaient enfermés à Drancy. Était-ce par manque de moyens, par volonté pure, ou bien parce que Drancy n'était pour beaucoup qu'un « lieu de passage » (cf. témoignage de Soizic Moreau) vers un autre camp, d'extermination le plus souvent, comme celui d'Auschwitz... À la lumière de ces observations, l'élève sera à même d'expliquer pourquoi tous ceux qui étaient retenus à Drancy vivaient dans la peur continue de faire partie d'un prochain convoi de la mort, cela même si certains ont cru jusqu'à la fin qu'ils partaient vers l'est pour travailler en Allemagne et non pour finir dans un camp.

Là où disparaît la famille

Le témoignage de Samuel, autant que celui de Marcel, nous montre combien les familles ont pu être brisées par diverses rafles opérées à cette époque. On cherchera à comprendre pourquoi, dans tous les camps de ce type, on cherchait irrémédiablement à séparer femmes et enfants des hommes : en quoi les liens familiaux pouvaient-ils être perçus comme autant de « facteurs de rébellions éventuelles ? ». Comment de telles séparations étaient-elles vécues en réalité ?

Activités sur les « lois anti-juives »

Histoire, 3^e. L'Europe sous la botte nazie.

Drancy : le point de non-retour

- Avec ce document, l'élève est amené à mieux comprendre le régime ségrégationniste, pour ne pas dire raciste, qu'a imposé le gouvernement de Vichy. Pour mieux en comprendre les fondements, tout en demeurant le plus objectif possible, on pourra revenir sur les lois anti-juives.
- Le professeur pourra choisir de faire des arrêts sur image lorsque des extraits des dites lois apparaissent à l'écran ou bien de distribuer une copie des lois originales (cf. Complément 2).
- Par groupe de deux élèves, on amènera chacun à s'interroger sur les objectifs plus ou moins clairement avoués du gouvernement à travers ces lois. C'est aussi l'occasion de repérer les allusions aux préceptes de l'idéologie raciste du régime hitlérien. Le professeur pourra faire une synthèse globale qui mettra en évidence les grandes lignes à retenir à l'issue de cette étude.

Fiche élève 1. Le sort des juifs français, 1941-1944

[À utiliser en histoire, 3e. La France dans la Seconde Guerre mondiale.]

Une confiance certaine en l'État français

1. Quelle était la situation de la population juive dans le Paris des années 1920-1930 ? Peut-on parler d'une bonne intégration ? Pourquoi ?
2. En vous aidant de l'explication de Marcel Eskerasi, vous essaieriez de montrer pourquoi on peut dire qu'en 1941 les juifs avaient encore confiance en l'État français ? Quelles conséquences cette confiance aveugle a-t-elle eue ?
3. En quoi le régime de Vichy marque-t-il une cassure forte avec la tradition politique jusque-là observée à l'égard des juifs ?

La ségrégation anti-juive édictée par la loi

4. Quelles sont les grandes lignes des premières lois anti-juives datant d'octobre 1940 ? Quels articles révèlent déjà une ségrégation certaine ?
5. En quoi l'obligation du port de l'étoile jaune est-elle une loi ségrégationniste ? Pourquoi peut-on dire que la « tâche des Allemands » sera alors simplifiée ?
6. En vous aidant de votre livre, dites en quoi l'État de Vichy, par ces diverses mesures, est allé au-delà des exigences allemandes. Dans quel but ?

Fiche élève 2. L'organisation d'un camp de prisonniers

[À utiliser en histoire, 3e. L'Europe occupée. On fera un arrêt sur image sur la reconstitution du camp de Drancy en 1941 (04 min 55 s).]

1. Pourquoi avoir choisi le site de Drancy pour installer ce camp ? Peut-on parler d'une certaine proximité d'axes de communications ? Dans quel but ?

2. En vous aidant de la reconstitution à l'écran et du témoignage de Samuel Radzynski, vous observerez les aménagements réalisés pour accueillir les prisonniers : vous paraissent-ils suffisants ? Pourquoi ?

3. En quoi de telles conditions de vie bafouent-elles une règle essentielle édictée par la future déclaration universelle des Droits de l'homme ?

DOCUMENTATION

1. L'enfer de Drancy

« Le témoignage d'Yves Jouffa sur les abominables conditions de vie au camp de Drancy avait été enregistré au procès Barbie à Lyon en 1987. Il a été diffusé hier à Bordeaux [à l'occasion du procès de Maurice Papon]. [...] Le témoignage d'Yves Jouffa, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, aujourd'hui malade, a une toute autre valeur. Tous les déportés de Bordeaux ont transité au camp de Drancy, à 15 km de Paris, où l'ancien avocat est resté plusieurs mois et a "eu l'immense chance de ne pas aller au-delà". Avec une rage contenue, il raconte le manque d'hygiène, le bout de pain et les deux sucres par jour, le froid dans ces bâtiments HLM inachevés, les enfants seuls et perdus, le premier convoi en mars 1942 et les volontaires qui voulaient échapper à "l'enfer de Drancy" et croyaient partir vers des camps de travail. "Mais lorsque nous avons vu partir des vieillards, des malades et des enfants, nous n'avions plus aucun doute, il était évident qu'ils ne partaient pas vers des camps de travail." "Envoyer les gens à Drancy, c'était les envoyer à la mort" conclut-il. "J'ignorais effectivement ce qu'était Drancy, à l'exemple des 90 autres secrétaires généraux en fonction en France" affirme Maurice Papon. "Il est difficile de poursuivre un débat juridique avec les vérités relatives de l'accusé" constate Me Tubiana, avocat de la Ligue des droits de l'homme. Après une seconde suspension d'audience, la cour entend Sylvain Molho, 71 ans, médecin en retraite à Paris. En août 1942, ce jeune garçon de 15 ans et son frère de 13 ans, David, ont été arrêtés par les gendarmes dans un hôtel de Saint-Sever avant de franchir la ligne de démarcation. Quinze jours plus tard, ils ont été transférés par des inspecteurs français au camp de Bacalan et ont été déportés le lendemain à Drancy où ils sont restés quelques jours avant d'être conduits à Pithiviers : "J'ai vu que le train partait vers l'ouest, je ne me suis pas inquiété. Je savais qu'à l'Est, c'était l'Allemagne". Sylvain et son frère ont été libérés après une intervention de leur père. Cet homme qui s'excuse d'être ému après le témoignage d'Yves Jouffa, pleure encore au souvenir de sa mère qui s'est évanouie en le voyant. Me Gérard Boulanger s'étonne que Pierre Garat qui accompagnait le convoi du 26 août à Drancy n'ait pas décrit à Maurice Papon les conditions de vie dans ce camp. "Il n'était pas en charge d'une inspection" se défend maladroitement l'accusé. "Il suffisait de jeter un coup d'œil dans la cour pour voir que ce n'était pas un endroit normal" se lève le témoin. »

Bernadette DUBOURG, Compte rendu d'audience, © Sud Ouest & Atlantel, 1998.

www.sudouest.com/papon/retro/980107/article/0107203842.htm

2. Les lois anti-juives

« 16 juillet 1940 : Les Allemands décident l'expulsion des Juifs d'Alsace vers la zone libre : 17 783 y seront transférés. 22 juillet 1940 : Décret-loi de Vichy sur la révision des naturalisations. La révision portera sur toutes les acquisitions de nationalité française intervenues depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité. Plus de 7 000 Juifs seront dénaturalisés. 27 août 1940 : Abrogation de la loi Marchandeu du 21 avril 1939, qui interdisait la propagande antisémite dans la presse. 27 septembre 1940 : Première ordonnance allemande prescrivant le recensement des Juifs en zone occupée, dont la date limite est fixée au 20 octobre 1941. Le recensement [...] donne lieu à la création du fichier des Juifs de la Préfecture de police. 03 octobre 1940 : Loi du gouvernement de Vichy portant statut des Juifs. Cette loi exclut les Juifs de tout poste dans la fonction publique et dans les professions artistiques. La loi proclame la notion de race juive, alors que l'ordonnance allemande du 27 septembre ne faisait référence qu'à la religion juive. Le statut des Juifs est publié au Journal officiel du 10 octobre 1940. 04 octobre 1940 : Loi accordant aux préfets le pouvoir d'interner "les étrangers de race juive". 07 octobre 1940 : Abrogation du décret "Crémieux" du 24 octobre 1870, qui déclarait citoyens français les Juifs d'Algérie. 18 octobre 1940 : Seconde ordonnance allemande imposant le recensement de toutes les entreprises juives. [...] 19 octobre 1940 : Le préfet de police prescrit aux entreprises commerciales d'afficher à l'intérieur de leurs vitrines des pancartes jaunes avec l'inscription en caractères noirs : "Judisches Geschäft" (entreprise juive). À la suite de la décision du 13 octobre, du chef de l'administration militaire allemande, le préfet de police ordonne aux Juifs de se présenter aux commissariats de leur domicile, jusqu'au 7 novembre, pour y recevoir des cartes d'identité portant la mention "Juif" ou "Juive" apposée en lettres rouges. 23 octobre 1940 : Dans le département de la Seine, la préfecture de police remet le recensement des entreprises juives à l'administration militaire allemande. Ont été recensées 7 737 entreprises individuelles et 3 456 entreprises exploitées sous la forme de sociétés. 29 mars 1941 : Création, sur proposition allemande, du Commissariat général aux questions juives – CGQJ , chargé de "reconnaître et éliminer les Juifs de toutes les interférences dans les domaines vitaux et dans la vie publique, administrer leurs biens, jusqu'à la date de leur évacuation". Le CGQJ s'occupera de l'aryanisation économique, de l'élaboration de la législation anti-juive et de la surveillance de son application. 26 avril 1941 : Troisième ordonnance allemande relative aux mesures contre les Juifs. Cette ordonnance donne une nouvelle définition du Juif et élargit les interdictions d'exercice de professions à tout le secteur des activités commerciales. Cette ordonnance sera suivie des premières rafles. 29 mai 1942 : Publication de l'ordonnance allemande sur le port obligatoire de l'étoile jaune pour les Juifs en zone occupée. »

www.camp-de-drancy.asso.fr/

*Vous trouverez la bibliographie
dans l'espace « Ressources réservées aux abonnés »,
dans la rubrique « Ressources complémentaires ».*

Guide élaboré par Guylène Mouquet-Le Moël et Bruno Sentier

Coordination : Lydia Bretos et Antoine Sabbagh

Assistantes d'édition : Séverine Blondeau, Pauline Guinand

© CNDP 1999

Mise à jour des programmes scolaires du primaire : Frédéric Chaumillon.

© CNDP 2009